



SERVICES PARTAGÉS CANADA

Demande de prix

DGSRS – Systèmes d'alimentation sans coupure

Solicitation No. – No de l'invitation	BPM014195	Date de la sollicitation	18 octobre 2021
No de modification	004	date de modification	26 octobre 2021
No du fichier GCDocs		No de référence du SEAOG	PW-21-00971614

Bureau émetteur	SSC SPC Procurement and Vendors Relationships Achats et relations avec les fournisseurs		
Autorité Contractante: (L'autorité contractante est la personne à qui il faut adresser les questions et commentaires au sujet du présent document.)	Nom	Oliver Librada	
	No de téléphone	(343) 542-8460	
	courrier	Oliver.Librada@ssc-spc.gc.ca	
	Adresse postale	180 Kent, 13th Floor Ottawa, Ontario K1P 5P5	
Date et heure de clôture	Date et heure 08 novembre 2021 (3 :00 PM / 15h00) (nommée "Clôture de la sollicitation" dans la présente demande de proposition)		
Fuseau horaire	Heure Normale de l'Est (HNE)		
Destination des biens ou des services	Canada		
Courriel auquel la soumission doit être envoyée avant la date de clôture	Oliver.Librada@ssc-spc.gc.ca		

**DEMANDE DE PRIX MODIFICATION N0.004**

La Présente modification No. 004 vise à :

- Pour répondre aux questions relatives aux exigences DDP
 - Prolonger la clôture de l'invitation à soumissionner au 8 novembre 2021(3 :00 PM / 15h00)
 - Prolonger la date limite des demandes de renseignements au 1er novembre 2021 (11 h), heure normale de l'Est (HNE).
-

Question 014

L'État peut-il confirmer à l'annexe C, point 20, du logiciel de gestion des blocs d'alimentation non interruptibles centraux que le nombre de noeuds demandés est effectivement de 250 ? Le nombre d'unités d'alimentation sans coupure/de distribution d'énergie gérée à l'annexe C s'élève à 367 noeuds.

Réponse 014

Le prix par unité (quantité 1) du logiciel de gestion centrale des systèmes d'alimentation sans coupure doit être mis à l'échelle à 250 nœuds pour garantir que toutes les soumissions sont évaluées sur la base de solutions équivalentes.

Question 015

L'État veut-il gérer les blocs d'alimentation sans coupure et les unités de distribution d'énergie de marque OEM existants dans l'environnement de Services partagés Canada en utilisant le logiciel de gestion central dans la présente demande de soumission ?

Réponse 015

Il n'y a pas d'exigence obligatoire pour gérer les appareils existants à l'aide du logiciel de gestion centrale des systèmes d'alimentation sans coupure.

Question 016

L'État peut-il confirmer à l'annexe C, point 20, pour le logiciel de gestion central s'il exige que la mise à niveau du micrologiciel de la carte de gestion réseau soit effectuée à distance ?

Réponse 016

Il n'y a pas d'exigence obligatoire de mettre à niveau le micrologiciel de la carte de gestion réseau à distance à l'aide du logiciel de gestion centrale des systèmes d'alimentation sans coupure.

Question 017

L'État peut-il confirmer à l'annexe C, point 20, pour le logiciel de gestion centralisée, s'il a besoin d'un accès de soutien de plusieurs utilisateurs et de plusieurs sous-réseaux sur le réseau ?

Réponse 017

Il n'y a pas d'exigence obligatoire pour l'accès multi-utilisateurs au logiciel de gestion centrale des systèmes d'alimentation sans coupure. Le logiciel doit être accessible à partir de n'importe quel sous-réseau vers lequel les politiques de réseautage autorisent le trafic à transiter.

Question 018

L'État peut-il confirmer à l'annexe C, point 20, pour le logiciel de gestion centrale, s'il a besoin de la solution pour pouvoir aviser Services partagés Canada par courriel, par l'entremise d'alertes et d'alarmes provenant de Alimentation sans coupure et de Unité de distribution de l'alimentation ?

Réponse 018

Il n'y a pas d'exigence obligatoire pour l'intégration par courrier électronique des alertes et des alarmes pour le logiciel de gestion centrale des systèmes d'alimentation sans coupure.

Question 019

La Couronne peut-elle confirmer à l'annexe C, point 20.2, pour le logiciel de gestion centralisée, quelle version de la compatibilité Windows Server ou VMware est requise (ex : VMware 6.7) ?

Réponse 019

Le logiciel de gestion centralisée doit être compatible avec une version actuellement prise en charge de Windows Server ou une version actuellement prise en charge d'un système d'exploitation Linux commercial (tel que Red Hat Enterprise Linux).

Question 020

L'État peut-il confirmer à l'annexe B si nous devons fournir des prix pour des articles qui n'ont pas de quantité à côté de l'article en question dans la présente demande de prix ?

Réponse 020

Tous les articles de l'annexe B doivent avoir un code de produit identifié et être tarifés afin qu'ils puissent être inclus dans le cadre de l'évaluation financière. Les articles non requis pour la livraison initiale du contrat pourront faire partie de futurs amendements au contrat pour des quantités supplémentaires.

Question 021

L'État a-t-il anticipé les fluctuations des prix au cours des options de 5 ans et de 2 ans pour le contrat de la DGSRS?

Réponse 021

SPC reconnaît que des fluctuations de prix peuvent survenir pendant la durée du contrat. Les réponses des soumissionnaires doivent tenir compte des risques perçus résultant de la durée spécifiée.

Question 022

L'État peut-il confirmer la valeur du contrat au cours des 5 prochaines années et des 2 prochaines années pour le contrat de la DGSRS?

Réponse 022

Reportez-vous à : CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT; Section : Option d'achat de quantités supplémentaires

Question 023

L'État peut-il confirmer que le prix soumis pour les systèmes d'alimentation sans coupure et les distributeur d'alimentation doivent inclure la garantie de 5 ans ou l'État souhaite-t-il qu'il soit facturé séparément ?

Réponse 023

SPC exige que le prix de la garantie de 5 ans soit inclus dans la réponse de tout soumissionnaire. Le prix peut être regroupé dans le coût de l'appareil principal ou, de préférence, peut être détaillé séparément sur une nouvelle ligne avec son propre code de produit dans l'annexe B.

Question 024

Je vous écris au sujet de la sollicitation susmentionnée. Pouvez-vous fournir une copie, s'il vous plaît ?

Réponse 024

Vous pouvez télécharger tous les documents sur le site web Achets et ventes.

<https://achatsetventes.gc.ca/donnees-sur-l-approvisionnement/appels-d-offres/PW-21-00971614>

Question 025

S'il vous plaît fournir une prolongation de deux semaines à partir de la date de clôture, nous avons besoin de plus de temps pour soumettre notre meilleure offre.

Réponse 025

SPC prolongera la demande de soumissions de sept jours civils pour donner aux soumissionnaires potentiels plus de temps pour préparer leurs réponses. La sollicitation se terminera maintenant le 8 novembre 2021 à 15h00. Les questions seront acceptées jusqu'au 1er novembre 2021 à 11h00.



Modification 003

sur le capot avant, Date et heure de clôture (nommée "Clôture de la sollicitation" dans la présente demande de proposition)

Supprimer : 01 novembre 2021 (3 :00 PM / 15h00)

Insérer : lundi, 08 novembre 2021 (3 :00 PM / 15h00)

Modification 004

Page 9, PARTIE 2 - INSTRUCTIONS POUR LES SOUMISSIONNAIRES, Section 2.6 Demandes de renseignements – en période de soumission; **supprimer** dans son intégralité et **remplacer** par :

- a) Les soumissionnaires qui désirent être certains de recevoir une réponse doivent soumettre toutes les questions à l'autorité contractante, au plus tard le 1er novembre 2021 (11 h), heure normale de l'Est (HNE). Les demandes de renseignements reçues après cette date peuvent ne pas recevoir de réponse.

TOUS LES AUTRES TERMES ET CONDITIONS RESTENT INCHANGÉS